

## **Fonction Publique : un projet de réforme inacceptable de la catégorie B !**

Alors que les processus de changements de grades dans les corps de fonctionnaires vont dans un sens de simplification (voir les fusions de grade pour les administrateurs et les attachés...) la fonction publique veut saucissonner le corps des Contrôleurs : **une arnaque pour tout le monde** !! (à l'exception des contrôleurs principaux qui sont actuellement en fin de grade)

La Fonction Publique a présenté le projet aux syndicats CFDT, UNSA, CGC, CFTC. Ces syndicats, seuls invités à la négociation, n'ont pas réussi à infléchir le projet qui reste largement inacceptable. La réforme est prévue pour être finalisée en 2011.

Voici le projet :

- ▶ un seul corps en trois grades, comme actuellement ;
- ▶ début de contrôleur 2<sup>ème</sup> classe à l'indice majoré 310 au lieu de 297. Fin de grade à 486 au lieu de 463 actuellement, mais en 33 ans au lieu de 28 ;
- ▶ début de contrôleur 1<sup>ère</sup> classe à l'indice majoré 327 ;
- ▶ sommet de contrôleur principal à l'indice majoré 551 (et 562 en 2011) au lieu de 514 ;
- ▶ recrutements au niveau Bac pour le 1er grade (contrôleur 2<sup>ème</sup> classe) et au niveau Bac + 2 pour le 2<sup>ème</sup> grade (contrôleur 1<sup>ère</sup> classe) ;
- ▶ les reclassements s'effectueraient en deux temps, en 2010 et 2011.

## **Quelles conséquences ?**

### **Des passages de grade plus sélectifs et des carrières ralenties**

#### **Le premier grade (contrôleur 2<sup>ème</sup> classe)**

Un contrôleur 2<sup>ème</sup> classe serait recruté au niveau Bac et pourrait se trouver bloqué et effectuer l'ensemble de sa carrière en 2<sup>ème</sup> classe.

Les contrôleurs 2<sup>ème</sup> classe n'auraient plus comme aujourd'hui la possibilité de passer l'examen professionnel de contrôleur principal. De plus, ils n'auraient plus la possibilité de passer automatiquement en 1<sup>ère</sup> classe. En effet cette réforme met en place un examen professionnel pour passer contrôleur 1<sup>ère</sup> classe.

Pour les passages au choix en 1<sup>ère</sup> classe : nombre de postes réduits, puisque ils dépendent du nombre de postes à l'examen professionnel. Les durées d'échelon étant allongées, les promotions pourraient se faire après 11 ans minimum au lieu de 9 ans minimum aujourd'hui.

## **Le deuxième grade (contrôleur 1<sup>ère</sup> classe)**

Un recrutement par concours externe au niveau de ce grade est prévu à niveau Bac + 2, entraînant une différence de recrutement dans la catégorie B.

L'examen professionnel pour le principalat ne serait accessible qu'après 8 ans dans le grade (5<sup>ème</sup> échelon + 2 ans) alors qu'aujourd'hui il est accessible à tous les contrôleurs après 9 ans d'ancienneté.

Les passages au choix en principal pourraient se faire après 11 ans minimum (6<sup>ème</sup> échelon + 1 an) au lieu aujourd'hui de 5 ans et demi minimum (4<sup>ème</sup> échelon) actuellement.

## **Le troisième grade (contrôleur principal)**

C'est le seul grade qui en fin de carrière comporte de véritables gains de points d'indice puisque son sommet se situera à l'indice majoré 562 au lieu de 514. C'est sans doute pour cela que des verrous supplémentaires ont été ajoutés à son accessibilité, aussi bien pour l'accès au choix que pour l'accès par examen professionnel.

La durée du grade passe de 17 ans (actuellement) à 23 ans.

## **Un bilan complètement négatif !**

Les agents de catégories B vont être nombreux à ne pouvoir bénéficier ni du 2<sup>ème</sup>, ni du 3<sup>ème</sup> grade et a fortiori de l'indice terminal du corps. L'allongement des durées d'échelon permettra à l'administration de réduire le nombre de promotions dans chaque grade, les agents progressant régulièrement, elle aura effectivement moins de scrupules à bloquer le nombre de postes pour l'accès à chaque grade.

**Les syndicats CGT et SUD de l'Insee revendiquent une carrière linéaire dans le corps, c'est à dire un seul grade dans le corps pour que tous les agents puissent atteindre le dernier échelon sans barrage.**

Contrairement à ce qui s'est passé pour les reclassements des attachés ou des administrateurs, où le nombre de grades a été réduit, l'administration maintient 3 grades pour les B, rallonge la carrière dans chaque grade et ajoute des contraintes pour les passages de grade.

C'est de plus une mauvaise réponse au recrutement dans le corps d'agents dont le niveau de diplômes est équivalent à celui des attachés.

Quant aux missions dévolues à un contrôleur, qui statutairement sont les mêmes quelque soit le grade, vont-elles être différenciées dans un futur nouveau statut ?

Il faut nous opposer à ce projet qui sous prétexte de quelques revalorisations allonge les carrières de tous les contrôleurs !

Paris, le 15 avril 2009